

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 5 (1876)

Heft: 7

Rubrik: Appel du Comité aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation populaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Avis.* — *Appel du Comité.* — *Les dettes de l'Etat de Fribourg (suite).* — *Un problème — L'Inspectorat des écoles.* — *Partie pratique: Arithmétique agricole.* — *Question pratique.* — *Correspondances.* — *Echos de la Suisse allemande et de l'Allemagne.*

Avis.

L'Assemblée générale de l'association pédagogique, fixée d'abord au 20 juillet, a été ajournée par le Comité au 21 août.

APPEL DU COMITÉ

aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation populaire.

Nos lecteurs se le rappelleront: l'assemblée annuelle des membres de notre chère association est fixée au 21 août prochain à Châtel-St-Denis. La participation active, sympathique et si nombreuse à nos précédents congrès est pour nous la meilleure garantie du succès de la réunion de cette année. Les instituteurs et tous ceux qui s'intéressent aux questions scolaires, savent par expérience tout le profit qu'on en retire pour l'intelligence et pour le cœur. L'enseignement primaire n'est immuable ni dans son programme ni dans ses méthodes: les connaissances à communiquer peuvent varier avec les circonstances et avec les besoins des temps et des populations; les méthodes se perfectionnent et se simplifient; les manuels s'améliorent; les procédés se multiplient, en un mot, l'instruction progresse.

Si nous comparions l'état actuel des études avec celui de 1830, par exemple, pour ne pas remonter bien haut, quels changements n'aurions-nous pas à constater dans nos écoles ?

Or, comment l'instituteur prendra-t-il connaissance des découvertes récentes, des procédés perfectionnés, des progrès réalisés, des exigences nouvelles qui surgissent et s'imposent aux préoccupations du corps enseignant ?

Ce n'est point en s'isolant, en se calfeutrant dans sa retraite, mais ce sera en lisant des revues pédagogiques, en suivant le mouvement scolaire ; ce sera surtout en prenant une part active aux laborieuses assises des associations pédagogiques. Là, l'opinion de chacun peut se faire jour librement, les utiles découvertes de l'un deviennent, par l'échange des idées, le patrimoine de tous ; c'est ainsi que, sans effort, sans peine, tous nous participons aux fructueuses veilles et aux pratiques essais de chacun.

Il n'est pas non plus d'occasion plus favorable d'apprendre quelles sont les intentions, les vues de nos premières autorités, comme d'autres parts, de leur exposer nos besoins et nos vœux.

Nos congrès n'ont rien de l'éclat, et du retentissement de nos solennités nationales, mais chacun reconnaîtra que ces modestes fêtes de familles l'emportent de beaucoup par le profit réel et les douces jouissances que l'on y trouve.

Nous n'avons pas à parler de l'accueil qui nous est réservé à Châtel : s'il était nécessaire de nous rassurer sous ce rapport, nous n'aurions qu'à nous rappeler les nombreux témoignages de sympathie et les précieux services que nous ont prodigués jusqu'ici les autorités civiles et ecclésiastiques du district de la Veveyse.

Aux éloquents magistrats et aux nombreux ecclésiastiques qui ne dédaignent pas de prendre part à nos délibérations, viendront s'ajouter sans doute des délégués des sociétés catholiques du Valais et de la Suisse allemande. Que tous soient les bienvenus : nous resserrerons notre confraternité dans les liens d'une même pensée, d'un même travail et d'un but commun.

Pour le comité

R. H.



LES DETTES DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CHAPITRE XI.

CORRECTION DES EAUX DU JURA.

Avant de passer dans le domaine de l'exécution, la correction des eaux du Jura a été l'objet de nombreuses études depuis le commencement du siècle. Ce n'est toutefois que vers 1842 qu'il a été présenté des projets complets sur la solution de cette question, et en 1850 que fut terminé le projet La-Nicca.

Depuis lors des négociations se poursuivaient entre la Con-